

Bourse Excellence en ébénisterie d'art

La **Bourse Excellence en ébénisterie d'art** | **Caisse de la Culture - MMAQ** souligne la créativité, l'innovation, la mise en valeur de la matière ou la maîtrise des savoir-faire techniques chez les créateurs ébénistes émergents. Elle s'adresse aux étudiants de 6^e session (finissantes et finissants) de la formation collégiale Techniques de métiers d'art - option ébénisterie artisanale, de l'École d'ébénisterie d'art de Montréal. Elle est remise chaque année, lors du vernissage de l'exposition annuelle des finissants.

Bourse Excellence en ébénisterie d'art | **Caisse de la Culture - MMAQ**

Offerte au projet synthèse (meuble ou sculpture) se démarquant au niveau de la créativité et de la maîtrise technique.

- Bourse de 1000\$
- Exposition du meuble lauréat au Musée des maîtres et artisans du Québec, pour une durée d'un an (maximum).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être finissante ou finissant* de la promotion courante et réussir le ou les cours visé(s).
- Présenter un projet et un dossier d'inscription complet.
- Respecter les délais de remise - les dossiers et projets remis en retard ne sont pas admissibles.

** On entend par finissante ou finissant : celui qui a suivi l'ensemble des cours de spécialisation dispensés par l'ÉÉAM dans le cadre du programme collégial Techniques de métiers d'art - option ébénisterie artisanale. Un(e) étudiant(e) qui a un cheminement différent du parcours traditionnel de trois ans devra attendre sa dernière session à l'ÉÉAM pour participer au programme de bourses d'excellence. Dans ce cas, il est possible de présenter des projets réalisés dans un cours suivi une année précédente.*

CONTENU DES DOSSIERS

- Projet synthèse
- Dossier de conception/fabrication du projet soumis
- Formulaire d'inscription dûment rempli
- Démarche artistique
- Curriculum vitae

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Les dossiers de candidature doivent être transmis, au plus tard, le **19 mai 2017 avant 17 heures**, à l'adresse courriel suivante : info@ebenisterie-art.ca

Les demandes incomplètes ou celles reçues après la date limite ne sont pas admissibles.

ÉVALUATION

Un jury, composé de trois personnes liées à l'ÉÉAM, au domaine des métiers d'arts, des arts ou du design évaluera les dossiers reçus sur la base des critères suivants :

- L'originalité de la création
- La qualité de la conception
- La qualité de la fabrication
- La mise en valeur des matériaux
- L'équilibre entre créativité et technique
- La qualité générale du dossier